

Commune de Velles : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme continue

Une seconde étape de franchi dans le cadre de l'élaboration du PLU :

Fin 2023, les élus ont travaillé sur la pièce la plus importante du Plan local d'Urbanisme : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dit aussi PADD. Il s'agit d'un projet politique visant à définir une vision du territoire pour les 10-15 prochaines années. Découlant directement du premier travail de diagnostic, le PADD doit répondre aux différents enjeux et thématiques formulés dans le diagnostic.

Une première réunion publique a eu lieu le 16 janvier 2024 pour présenter le travail des élus.

La déclinaison réglementaire :

La procédure d'élaboration du PLU se divise en deux parties : une phase technique et une phase administrative. Les élus ont commencé depuis plusieurs mois à travailler sur la dernière partie de la phase technique : l'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.

Actuellement, les élus, accompagnés du bureau d'études travaillent donc sur la déclinaison réglementaire du projet politique. Plus concrètement, les élus travaillent sur la définition du zonage et de son règlement, l'objectif est derrière de venir réglementer le droit du sol. Le travail sur les pièces réglementaires doit permettre d'identifier clairement et rapidement la constructibilité d'une parcelle et les conditions pour y bâtir.

Participez à la démarche :

Une réunion publique aura lieu le 5 septembre 2024.. Toutefois, un cahier de remarques et une boîte à idée sont disponibles en mairie afin que vous puissiez faire remonter vos demandes, projets, besoins pour les années à venir.